

CONDITION PARENTALE ET COEDUCATION

Frédéric Jésus¹

Les réalités familiales contemporaines sont multiples et complexes. On les dit souvent problématiques, mais elles donnent surtout à voir les formidables capacités d'adaptation - et parfois d'anticipation – des familles pour faire face aux mutations de leur environnement et, pour commencer, à celles de leurs territoires de vie, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux. On les voit aussi rechercher les moyens d'aménager leurs propres mutations : on ne peut d'ailleurs plus parler aujourd'hui de « la » famille, compte tenu de la diversité des formes et des fonctionnements familiaux.

S'agissant des enfants, les parents sont alors bien vite en première ligne :

- il leur faut concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale : ils mobilisent à cet effet des ressources (d'accueil des jeunes enfants, d'accueils périscolaires, de loisirs éducatifs, de soutien scolaire, etc.) qui s'avèrent inégalement présentes et accessibles selon les moyens dont disposent les collectivités locales et selon les choix politiques effectués par leurs élus ;
- dans la sphère privée de la vie familiale, il leur faut créer et développer, entre eux et avec leurs enfants, des modalités de relation souvent plus ouvertes, plus égalitaires, bref plus « démocratiques » que celles qu'ils ont connues pendant leurs propres enfances ; et ceci dans un environnement socio-économique et culturel qui privilégie l'urgence de la consommation et de la satisfaction immédiate sur la patience requise par la consultation et la négociation ;
- il leur faut enfin, depuis une bonne dizaine d'années, répondre à des interpellations politiques croissantes et pressantes, et le faire au titre de leurs responsabilités soudain réaffirmées, de leur autorité supposée en berne (mais qu'entend-on par « autorité » ?) et de leur « parentalité » considérée comme défaillante ou en souffrance, et donc à « soutenir » comme telle : les parents se voient ainsi enjoins de prévenir ou de résoudre seuls, ou presque, des problèmes de société complexes que l'ensemble des élus et des professionnels échouent pourtant à maîtriser (surpoids et obésité, « échec » scolaire, absentéisme scolaire, délinquance des jeunes, pour ne citer que les plus médiatiquement pointés).

Les « compétences » des parents sont dès lors placées sous les feux de la rampe. Parent n'est pourtant pas un métier, mais une expérience qui ne se forme qu'à travers celle qui a été vécue et transmise auprès de ses propres parents et qui s'enrichit par la suite de la pratique auprès de ses propres enfants et, le cas échéant, du contact avec différents professionnels dont les interventions et les conseils ne peuvent être que ponctuels et circonstanciels.

¹ Médecin, pédopsychiatre de service public. Ex-chargé de mission "enfance-familles" à la Ville de Paris. Consultant (politiques sociales, familiales, éducatives locales, droits de l'enfant, participation des parents, des enfants et des jeunes). Vice-président de DEI-France (section française de Défense des Enfants International). Co-président fondateur d'un centre social et culturel de quartier. Auteur de « Coéduquer – Pour un développement social durable » (Dunod, 2004)

L'évaluation des dites « compétences parentales » tend cependant à se focaliser sur ce qui fait problème. Elle néglige au passage le grand nombre de solutions que les parents sont amenés à apporter au quotidien, et ceci dans un cadre de vie et au regard de conditions de vie dont les contraintes bien réelles sont souvent sous-estimées par les observateurs et les contempteurs de la « parentalité ». De ce point de vue, il conviendrait plus souvent de mieux connaître, pour mieux la promouvoir, ce qu'il en est aujourd'hui de la condition parentale, dans tous ses aspects concrets, objectifs et collectifs. Bref de soutenir les parents dans leurs aspirations, et pas seulement d'envisager de « soutenir leur parentalité » en ne s'attachant qu'aux aspects personnels, subjectifs voire psychologiques de celle-ci.

Une telle approche permettrait alors de repenser et de refonder, au bénéfice de tous – enfants, parents, professionnels, élus locaux – ce qu'il peut en être aujourd'hui du vieux mais toujours fertile concept de « coéducation ». Celle-ci se définit classiquement, en effet, comme « l'éducation donnée ou reçue en commun ». Une définition qui présente le double avantage d'insister sur le caractère interactif et transmissif de l'éducation et sur le fait que celle-ci est de nature à concerner une communauté humaine, et pas seulement une série d'individus. La référence à la coéducation donne à percevoir qu'un collectif d'adultes s'implique dans l'éducation d'un collectif d'enfants, dans l'esprit du fameux proverbe africain selon lequel « *il faut tout un village pour élever un enfant* », mais en ajoutant : « tout un village » ou, plus souvent aujourd'hui, « tout un quartier », et « un enfant » mais aussi et surtout, solidairement, « tous les enfants de ce village ou de ce quartier ».

Ce sont en effet tous les adultes concernés par la présence ou la proximité d'enfants qui devraient promouvoir et mettre en œuvre, au quotidien et en tous lieux, une éducation ambitieuse, respectueuse et guidée par trois objectifs :

- protéger, mais sans enfermer ;
- instruire par l'initiation au plaisir partagé de la découverte et de l'apprentissage, plutôt qu'aux seuls moyens de la contrainte et de la logique de compétition ;
- élever et non pas dresser les enfants, c'est-à-dire savoir se mettre à leur hauteur pour mieux accompagner leur croissance et l'exercice progressif de leur citoyenneté.

Réussir à la fois à protéger et à émanciper les enfants consiste, à tous les âges, à leur tenir la main en même temps qu'à la leur lâcher. Cette contrainte paradoxale s'adresse en premier lieu aux parents mais aussi à tous les autres éducateurs, professionnels ou non. Atteindre cet objectif complexe et délicat ne s'improvise pas. Une telle mission ne saurait donc être confiée à la responsabilité des seuls parents, ni à celle de telle ou telle institution ou catégorie de professionnels, mais à un ensemble d'acteurs. Le projet coéducatif consiste bien au contraire à créer les conditions d'une nouvelle alliance, d'un accompagnement mutuel, entre parents et professionnels.

Du fait même de sa complexité, en effet, l'injonction que résume l'expression « tenir la main/lâcher la main » devrait être de nature, aujourd'hui plus que jamais, à rapprocher et à solidariser les uns et les autres. C'est pourquoi la coéducation fait le pari que la coopération des éducateurs que sont les parents et les professionnels est rendue possible et stimulée par leur volonté de se placer dans une relation de côte à côte - plutôt que de face à face ou de dos à dos - ce dont les parents sont généralement les premiers demandeurs.

Dans ces conditions, la démarche coéducative s'avère mobilisatrice et fédératrice : elle se consacre, en pratique, à la mobilisation permanente des énergies disponibles autour des enfants ; et elle vise à fédérer les forces et les potentialités mais aussi les particularités voire les faiblesses et les difficultés de l'ensemble des acteurs de l'éducation. Elle le fait sur la durée, en s'intéressant fort logiquement à la continuité des âges de l'enfance et de l'adolescence. Et elle le fait en s'efforçant aussi de relier l'ensemble des temps et des espaces éducatifs entre eux. Elle vise, autrement dit, la complémentarité et la mise en cohérence de toutes les interventions éducatives envisageables.

La coéducation concerne aussi, pour commencer pourrait-on dire, les deux parents eux-mêmes, au titre du principe de l'autorité parentale conjointe telle qu'elle figure désormais, depuis 2002, dans la loi (article 371.1 du Code civil). Elle peut aussi concerner les enfants entre eux, qui peuvent être considérés comme des coéducateurs les uns pour les autres, comme on le voit dans le cadre des pédagogies coopératives.

Dans tous les cas, la coéducation est une source d'apaisement et d'ouverture pour les enfants.

L'option de la coéducation entre parents et professionnels (notamment de l'Éducation nationale) est en effet de nature à prémunir les enfants du risque récurrent de devenir les enjeux et les supports des tensions voire des rivalités qui, dans les circonstances habituelles, caractérisent souvent leurs relations. Les enfants s'en trouvent d'autant moins exposés aux conflits de loyauté de toutes natures qui peuvent s'avérer, sinon destructurants, du moins consommateurs d'énergie psychique - et parfois générateurs d'échecs scolaires et d'inadaptations diverses. Cet enjeu est plus crucial encore en cas d'action et d'aide éducatives contraintes.

Le parti pris de la coéducation parentale présente des avantages équivalents, dans la sphère familiale, notamment lorsque les parents sont en cours de séparation ou séparés, mais aussi au sein de la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, etc...) ou encore de la famille recomposée (étendue aux beaux-parents). Chacun sait que la mise en œuvre d'un tel parti pris ne va pas de soi ni ne se décrète. Mais peut-on imaginer, du point de vue des enfants, l'existence d'options plus souhaitables ou, du moins, moins rationnelles ?

Les professionnels devraient être attentifs, par ailleurs, au fait que nombre de parents disposent autour d'eux d'un réseau social informel, et potentiellement coéducatif, qui inclut des amis, des collègues de travail, des voisins, des commerçants, des bénévoles - c'est-à-dire des personnes de « bonne volonté » - associatifs, etc. ... et bien entendu d'autres parents. Bref, tous ceux qui se sentent concernés, avec eux, auprès d'eux, comme eux, par l'idée de restaurer ou de tisser des liens sociaux de proximité qui comptent pour les enfants, pour leur bien-être, leur sécurité, leur scolarité, leurs loisirs, leur santé, leur épanouissement, leur émancipation, la construction au jour le jour de leur avenir et donc, à terme, de celui de la société. Il importe que les professionnels reconnaissent l'existence et l'importance de tels réseaux spontanés de soutien et d'entraides et que, bien loin de les disqualifier, ils s'interrogent sur les moyens de les consolider et, pourquoi pas, tout en restant à leur place de professionnels, de les rejoindre au titre de la nouvelle alliance ci-dessus évoquée.

Il ne faut pas oublier, pour conclure, le rôle des élus locaux pour impulser et fédérer, aux côtés d'autres partenaires institutionnels (services de l'Etat, Caisses d'allocations familiales, associations), des entreprises relevant de la coéducation sur les territoires qu'ils administrent. Il leur revient en tout premier lieu de réussir à mettre chaque ville à la hauteur des enfants mais aussi des familles, et d'associer les uns et les autres à la

définition de son devenir. Il leur revient aussi de faire des choix budgétaires et politiques privilégiant les équipements scolaires, culturels, sportifs et de loisirs sur les dispositifs hostiles ou méfiants à l'égard des enfants et des jeunes. Mais il leur revient plus encore, aujourd'hui, de promouvoir des dynamiques de projet éducatif local et global afin d'encourager puis de co-animer la mise en réseau des ressources éducatives - qu'elles soient parentales, publiques ou associatives - disponibles sur le territoire de la commune ou de l'inter-communalité.

Pour peu qu'elle s'ouvre à l'expertise dont disposent les parents sur leur condition parentale, et qu'elle donne aussi aux enfants et aux jeunes l'occasion de s'exprimer sur des décisions qui les concernent, la table ronde des coéducateurs réunie pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer conjointement un tel projet éducatif à l'échelle de leurs territoires de vie et d'action contribuera utilement, et sur la durée, à coordonner l'ensemble des acteurs, des temps et des espaces éducatifs.

Pour autant, la coéducation n'est pas un objectif en soi. Elle ne doit pas devenir non plus la version réactualisée mais instrumentalisée d'une forme de coalition éducative, dotée d'atours trompeurs et séduisants, qui viendrait se mettre au service d'une approche sécuritaire des questions que pose aujourd'hui la crise des modèles et des finalités de l'éducation, notamment familiale.

La coéducation n'est, bien au contraire, rien d'autre qu'une méthode exigeante, stimulante et authentiquement démocratique, enracinée dans une éthique des pratiques. C'est une façon d'être et d'agir ensemble dont les parents et les acteurs institutionnels et politiques de l'éducation décident de se doter pour fournir aux enfants la preuve visible et concrète qu'il leur est possible de s'installer autour de la table où leur présent se parle et où leur avenir se dessine, et de les inviter, le moment venu, à y prendre place.

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2012 - Condition parentale et coéducation

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l'auteur : contact@frederic-iesu.net

Site officiel de l'auteur : <https://www.frederic-iesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0466-2